

## Année universitaire 2018-2019 : Organisation (Licence et Master)

*Document voté en conseil facultaire le 3 mai 2018  
Validé par la CFVU de Sorbonne Université le 14 juin 2018*

- **Début de l'année universitaire: 1er septembre 2018**
- **1<sup>ère</sup> période d'enseignement :**
  - **du 3 septembre au 21 décembre 2018 inclus pour les L2-L3-M (15 semaines)**
  - **du 10 septembre au 21 décembre 2018 inclus pour les L1 (14 semaines)**

**INTERRUPTION DES ENSEIGNEMENTS:**

**Toussaint :** du samedi 27 octobre au soir au dimanche 4 novembre au soir

**ARRET DES ENSEIGNEMENTS (VACANCES UNIVERSITAIRES) :**

**Noël :** du samedi 22 décembre 2018 au matin au dimanche 6 janvier 2019 au soir

- **2<sup>nde</sup> période d'enseignement : du 21 janvier au 11 mai 2019 inclus (14 semaines)**

**ARRET DES ENSEIGNEMENTS (VACANCES UNIVERSITAIRES) :**

**Printemps :** du samedi 20 avril 2019 au soir au dimanche 5 mai au soir

- **Fin de l'année universitaire (Licence et Master 1) : 30 septembre 2019**
- **Fin de l'année universitaire (Master 2) : 15 décembre 2019**

Pour mémoire: Jours fériés reconnus en France

Jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018 : Toussaint

Dimanche 11 novembre 2018 : Armistice 1918

Mardi 25 décembre 2018: Noël

Mardi 1<sup>er</sup> janvier 2019: Jour de l'an

Lundi 22 avril 2019: Lundi de Pâques

Mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019: Fête du travail

Mercredi 8 mai 2019 : Armistice 1945

Jeudi 30 mai 2019 : Ascension

Lundi 10 juin 2019 : Lundi de Pentecôte

Dimanche 14 juillet 2019 : Fête Nationale

Jeudi 15 août 2019 : Assomption

## Année universitaire 2018-2019 : Calendrier (Licence et Master)

### Première période

**3 septembre au 21 décembre 2018 inclus (10 septembre pour les L1) :**

- Accueil des étudiants de L1 : du 3 au 7 septembre 2018 (pas d'enseignements pour les L1 pendant cette semaine)
- JOR : 25 octobre 2018 (L1, L2, L3 : suspension des enseignements de 10h30 à 16h)
- Atrium des Métiers : 8 novembre 2018 (M1, M2 : suspension des enseignements de 10h30 à 16h)
- 1<sup>ère</sup> session d'examens de la 1<sup>ère</sup> période **L1-L3** : 7 au 12 janvier 2019 inclus
- 1<sup>ère</sup> session d'examens de la 1<sup>ère</sup> période **L2** : 14 au 19 janvier 2019 inclus

Concernant les **départements de Master**, la période d'examen allant du 14 au 19 janvier inclus n'est mentionnée qu'à titre **indicatif**. Pour des raisons matérielles et/ou organisationnelles, les **départements de Master** peuvent organiser leurs examens en dehors de cette période. La convocation des étudiants aux épreuves écrites et orales est faite par voie d'affichage, sur des panneaux réservés à cet effet, au moins 15 jours avant le début des épreuves. Elle comporte l'indication de la date, de l'heure et du lieu de chaque épreuve.

*En cas de nécessité absolue de service, des examens pourront avoir lieu le matin des samedis 12 et 19 janvier 2019.*

### Deuxième période

**21 janvier au 11 mai 2019 inclus :**

- Révisions **L1-L3** : 6 au 11 mai 2019 inclus
- 1<sup>ère</sup> session d'examens de la 2<sup>nde</sup> période **L1-L3** : 13 au 18 mai 2019 inclus
- Révisions **L2** : 13 au 18 mai 2019 inclus
- 1<sup>ère</sup> session d'examens de la 2<sup>nde</sup> période **L2** : 20 au 25 mai 2019 inclus

Concernant les **départements de Master**, la période d'examen allant du 20 au 25 mai inclus n'est mentionnée qu'à titre **indicatif**. Pour des raisons matérielles et/ou organisationnelles, les **départements de Master** peuvent organiser leurs examens en dehors de cette période. La convocation des étudiants aux épreuves écrites et orales est faite par voie d'affichage, sur des panneaux réservés à cet effet, au moins 15 jours avant le début des épreuves. Elle comporte l'indication de la date, de l'heure et du lieu de chaque épreuve.

*En cas de nécessité absolue de service, des examens pourront avoir lieu le matin des samedis 18 et 25 mai 2019.*

## Deuxième session d'examen

- 2<sup>ème</sup> session d'examens de la 1<sup>ère</sup> période **L1 –L2 –L3 –M** : 11 juin au 17 juin 2019 inclus
- 2<sup>ème</sup> session d'examens de la 2<sup>nde</sup> période **L1- L2 – L3 – M** : 18 au 24 juin 2019 inclus

Concernant les **départements de Master**, la période d'examen allant du 11 au 24 juin inclus n'est mentionnée qu'à titre **indicatif**. Pour des raisons matérielles et/ou organisationnelles, les **départements de Master** peuvent organiser leurs examens en dehors de cette période. La convocation des étudiants aux épreuves écrites et orales est faite par voie d'affichage, sur des panneaux réservés à cet effet, au moins 15 jours avant le début des épreuves. Elle comporte l'indication de la date, de l'heure et du lieu de chaque épreuve.

*En cas de nécessité absolue de service, des examens pourront avoir lieu le matin des samedis des samedis 15 et 22 juin 2019.*